

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 4 mai 2026

Campagne de vaccination contre la grippe : un vaccin pour protéger les personnes les plus fragiles

« Chaque année, la grippe nous rappelle la nécessité de se faire vacciner »

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière débute cette semaine pour les personnes les plus à risque. Très contagieuses, cette maladie peut avoir des conséquences graves sur la santé des personnes vulnérables (personnes âgées de plus de 65 ans, femmes enceintes, personnes atteintes d'une maladie chronique, personnes immunodéprimées) et entraîner des complications, des hospitalisations et des décès.

Pour se protéger de cette maladie, l'ARS La Réunion et l'Assurance Maladie Réunion encouragent les personnes à risque et les professionnels de santé à se faire vacciner dès maintenant. La vaccination est possible chez son médecin, pharmacien, infirmier ou sage-femme.

Situation de la grippe à La Réunion

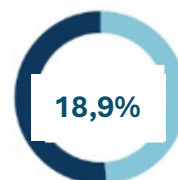
Une couverture vaccinale encore trop insuffisante en 2025

- 40 989 personnes vaccinées contre la grippe, sur 228 000 personnes éligibles.
- Une couverture vaccinale en baisse (18,89% en 2025 contre 23,6% en 2024), et toujours très en dessous de la moyenne nationale (environ 50%).

Plus de
228 200
Personnes concernées par la
campagne de vaccination
contre la grippe en 2025



En 2025, la couverture vaccinale des
personnes à risque de grippe sévère était de



Il est important de se faire vacciner.

La vaccination est le moyen le plus efficace de se protéger car elle réduit les risques de complication graves. Elle est fortement conseillée aux personnes les plus fragiles, mais également à leur entourage (famille, aides à domicile) afin d'assurer une protection indirecte.

Qui sont les personnes à risque ?

La vaccination est recommandée chez les personnes à risque de grippe sévère ou compliquée :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus
- Les femmes enceintes, quel que soit le trimestre de la grossesse
- Les personnes, y compris les enfants à partir de l'âge de 6 mois, atteintes de certaines maladies chroniques ou immunodéprimées
- Les personnes présentant une obésité avec un indice de masse corporelle (IMC) ≥ 40 kg/m²
- Les personnes séjournant dans un établissement de soins de suite ainsi que dans un établissement médico-social d'hébergement quel que soit leur âge
- L'entourage des nourrissons de moins de 6 mois à risque de grippe grave
- L'entourage des personnes immunodéprimées
- Les professionnels en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque de grippe sévère
- Le personnel navigant des bateaux de croisière et des avions et le personnel de l'industrie des voyages accompagnant les groupes de voyageurs (guides), ainsi que les professionnels des filières porcines et avicoles (afin d'éviter l'émergence de nouveaux virus grippaux).

La vaccination contre la grippe est aussi recommandée pour les professionnels de santé en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque. Elle limite le risque que le personnel soignant ne transmette ces virus aux patients les plus fragiles.

Un parcours vaccinal simplifié pour les personnes à risque

Prise en charge du vaccin anti grippal

Comme tous les ans, les personnes, ciblées par les recommandations vaccinales, reçoivent un courrier d'invitation accompagné d'un bon de prise en charge à 100% adressé à leur domicile par l'Assurance Maladie. Ainsi, environ 220 000 bons ont été envoyés pour cette saison aux personnes concernées.

Pour se faire vacciner, c'est simple :

Les personnes concernées peuvent s'adresser à :

- leur médecin,
- leur infirmier,
- leur pharmacien,
- leur sage-femme.

Les personnes peuvent retirer gratuitement le vaccin en pharmacie sur simple présentation du bon de prise en charge et se faire vacciner par le professionnel de santé de leur choix. Dans le cas où une personne éligible n'a pas reçu, ou a égaré, le courrier d'invitation de l'Assurance Maladie, son médecin, sage-femme, infirmier ou pharmacien peut lui délivrer un imprimé de prise en charge, après s'être assuré de son éligibilité.

Pour être doublement protégé, il est également recommandé aux personnes les plus fragiles de se faire vacciner contre le Covid-19. Les deux vaccinations, grippe et Covid-19 peuvent être réalisées en même temps ou séparément sans délai particulier à respecter entre les deux.

Dans les deux cas, le site www.Santé.fr permet de trouver un professionnel de santé à proximité.

Une campagne de communication pour encourager les personnes fragiles à se faire vacciner



L'ARS La Réunion et l'Assurance Maladie lancent une campagne de communication sur la nécessité de se vacciner : « Chaque année, la grippe nous rappelle la nécessité de se faire vacciner »

Objectif : faire prendre conscience aux Réunionnais, et notamment aux personnes fragiles, de l'importance de se faire vacciner contre la grippe de façon à éviter les complications.

Dispositif de communication prévu :

- une campagne radio
- des affiches diffusées aux pharmaciens, aux sage-femmes, pédiatres et dans les EHPADs
- une campagne sur les réseaux sociaux de l'ARS et l'Assurance maladie

[>>> Retrouvez les outils de la campagne sur le site internet de l'ARS <<<](#)

Contacts presse :

ARS LA REUNION : Service Communication - 0262 97 97 17 | 0692 57 63 38 - ars-reunion-communication@ars.sante.fr

CGSS REUNION : David JOURLIN - 0262 40 33 03 | 0692 02 21 86 - media@cgss.re